



École-Collège JEANNE D'ARC

Gisors

TARIFS MENSUELS - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

A – CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES

MATERNELLE	91,50 €	Cette contribution inclut la cotisation à l'UDOGEC et l'adhésion à une aide Psychopédagogique
ÉLÉMENTAIRE	99,00 €	
COLLÈGE	111,50 €	

B – FRAIS DE DEMI-PENSION MENSUEL (lissé sur l'année scolaire)

MATERNELLE	89,50 €	Ce coût englobe les frais de fourniture et de service des repas, les frais de surveillance et d'animations diverses.
ÉLÉMENTAIRE	94,50 €	
COLLÈGE	96,00 €	

Cantine occasionnelle : 8.00 € le ticket vendu par carnet de 5 soit 40,00 €

TOTAL CONTRIBUTION FAMILIALE + DEMI-PENSION, PAR MOIS

MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE
181,00 €	193,50 €	207,50 €

TARIFS MENSUELS DES SERVICES ANNEXES

Garderie et Étude Surveillée : 52,50 € (De 17h00 à 18h30)	Garderie occasionnelle 68,50 € (Par carte vendue à la comptabilité : 10 heures)
---	---

CONDITION DES RÈGLEMENTS DES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

● Il existe plusieurs modalités de règlement :

- **EN ESPÈCES** : règlements mensuels auprès du secrétariat de l'établissement ;
- **PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES** : prélèvements d'octobre 2023 à juillet 2024 ;
- **PAR CARTE BANCAIRE** : règlements mensuels à réaliser via notre application numérique ECOLE DIRECTE

Voici les aides financières mises en place : (Dans la plus stricte confidentialité)

L'Organisme de Gestion Jeanne d'Arc (OGEC) octroie des aides à la contribution des familles nommées BOURSES OGEC. Les dossiers sont à retirer à l'accueil dès la rentrée et à retourner impérativement avant le 6 octobre 2023.

Par ailleurs, il est appliqué des réductions pour les familles nombreuses sur la contribution familiale et la demi-pension, à savoir :

- 5 % pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement
- 10 % pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 15 % pour 4 enfants scolarisés dans l'établissement
- 20 % pour 5 enfants scolarisés dans l'établissement

POINT IMPORTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL) :

Afin d'entretenir un équilibre entre l'éducation de nos élèves et la vie de Jeanne d'Arc, il est souhaité la participation annuelle de **25,00 € par famille**. (cotisation facultative)

Cette somme est reversée à l'APEL pour financer la cotisation départementale de l'APEL 27 et permet également à l'APEL de Jeanne d'Arc d'aider au financement des équipements sportifs ou ludiques, et de réduire les coûts des sorties et des voyages des élèves. Une revue « Famille Éducation » constituée de petits conseils vous est envoyée chaque trimestre.